



L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

L'US

JOURNAL DU SNES-FSU

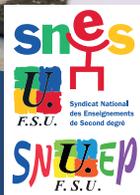
SUPPLÉMENT

#825

15 OCTOBRE 2022



CPE



Suivi des élèves : au cœur du métier

POUR LE MÉTIER :

LE SNES-FSU ET LE SNUEP-FSU AUX CÔTÉS DES CPE

Emmanuel **Macron s'est invité** au cœur de la rentrée scolaire en s'adressant directement aux recteurs.

Le bilan très négatif de l'école tiré par le président de la République pour justifier une politique toujours plus libérale est pourtant celui de son premier mandat. Cinq années où les inégalités scolaires se sont aggravées et les conditions de travail des personnels dégradées.

Nos métiers toujours plus attaqués

Les changements imposés au système éducatif durant le dernier quinquennat ont profondément mis à mal nos métiers et celui de CPE n'a pas été épargné. Un empilement de dispositifs et d'injonctions, des équipes incomplètes ont désorganisé les établissements et dénaturé les missions des personnels. C'est pourquoi il nous faut, plus que jamais, prendre collectivement la mesure de ces menaces pour les combattre et affirmer ensemble notre conception du métier centré sur le suivi de l'élève.



La construction de notre métier s'est faite principalement sous l'impulsion du SNES-FSU et du SNUEP-FSU, qui ont été des maîtres d'œuvre des circulaires de 1982 et 2015. En inscrivant les trois domaines de responsabilités du métier dans une perspective éducative, la circulaire de 2015 confirme en effet que le CPE est concepteur de son activité et lui assure une autonomie professionnelle.

La reconnaissance professionnelle reste un enjeu fort pour les CPE

Si la circulaire de missions de 2015 a permis de marquer des points, elle a maintenant besoin d'un réel accompagnement institutionnel pour lever les résistances auxquelles elle se heurte sur le terrain... Face à ces obstacles, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU défendent une lecture offensive de ce texte pour faire respecter les missions des CPE, pour sortir le métier des pressions managériales, pour poser la question des conditions de travail et pour mieux prendre en compte la dimension du travail en équipe autour de l'élève.

LUTTER CONTRE LA CASSE MANAGÉRIALE DE NOS MÉTIERS

Les batailles à mener pour notre métier s'inscrivent dans le projet éducatif que portent le SNES-FSU et le SNUEP-FSU et dans lequel **les CPE ont toute leur place.**

CPE : un métier qui s'est professionnalisé

La posture éducative n'est pas une posture de « manager ». Le métier de CPE est un métier aujourd'hui mieux reconnu comme l'a montré l'étude du CEREQ initiée par le SNES-FSU en 2007. Son histoire est liée à la massification du système éducatif et à l'accueil de nouveaux publics scolaires. La récente crise sanitaire en a encore accru la légitimité dans le champ éducatif.

Combattre les logiques managériales

L'introduction, au tournant des années 2000, de logiques de management importées de l'entreprise dans le service public, ajoutée aux restrictions budgétaires, a été source de déstabilisation du métier. Des tentatives de réorientation du métier sont apparues au fil des années, très souvent renforcées par les pressions

locales de chefs d'établissement et d'IPR. Les changements propres au système éducatif y ont aussi contribué : autonomie accrue des établissements, recrutement local des AED (2003), professionnalisation excessive du concours, disparition de la formation de 2010 à 2013 et à nouveau en cette rentrée 2022. Le recrutement et la formation, de moins en moins en phase avec les textes statutaires, au mépris de la circulaire de 2015, cherchent à faire du CPE un « *conseiller technique du seul chef d'établissement* », un « *chef du service vie scolaire* », loyal, voire soumis, auteur solitaire d'« *un projet de vie scolaire* » et qui ne compte pas son temps...

CPE, une originalité à défendre

Le management ne saurait être une voie de professionnalisation tant celui-ci peut être assimilé à un management « contre les métiers ». Il cherche à remettre en cause l'autonomie professionnelle des agents, la maîtrise de leur travail, la noblesse qu'ils donnent à leur métier. Pour le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, la « vie scolaire » est bien davantage celle des collégiens et lycéens qu'un simple service à optimiser.

POUR UN MÉTIER CONFORTÉ DANS SA SPÉCIFICITÉ

La FSU porte un projet d'**école pour la réussite de tous les jeunes**. Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, forts de leur représentativité, défendent la catégorie CPE, sa spécificité et une autre ambition éducative pour le métier.

Pour améliorer les conditions de travail



L'extension incessante du périmètre de la vie scolaire génère une augmentation de notre charge de travail. Les récupérations des dépassements d'horaires sont difficiles. Les tensions avec les chefs d'établissement, la baisse des moyens en assistants d'éducation et des équipes pluriprofessionnelles incomplètes, restent le lot quotidien de trop nombreux CPE.

■ **Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU revendiquent la mise en adéquation du nombre d'élèves à suivre avec l'ambition éducative de la circulaire de missions.** ■

→ Relancer les créations de postes : un millier pour faire face à l'urgence, puis une programmation qui permette de parvenir à un CPE pour 250 élèves et reconstituer le vivier de remplacement.

Malgré 300 postes supplémentaires aux concours 2022, la pénurie perdure. L'implantation retenue pour ces 300 postes ne permet pas de doter chaque établissement d'au moins un poste de CPE ni de créer un deuxième poste dans les gros collèges. Ils ont servi avant tout à conforter les dispositifs Blanquer, comme les internats d'excellence, au détriment de situations plus urgentes.

- Exiger le respect des obligations réglementaires de service (35 heures hebdomadaires toutes tâches comprises) avec rattrapage ou rémunération des dépassements.
- Respecter nos missions et nos qualifications. Le CPE, cadre A concepteur de son activité, n'est pas membre de l'équipe de direction et ne devrait pas être membre de droit au CA mais est associé étroitement aux équipes pédagogiques pour le suivi des élèves.
- Étoffer les équipes de vie scolaire pour permettre un travail éducatif ambitieux au profit des élèves.
- Créer un statut d'étudiant-surveillant à gestion académique.
- Améliorer les conditions de mutation et d'affectation des CPE et refuser le profilage croissant des postes.

POUR UN MÉTIER REVALORISÉ

Gel du point d'indice, pouvoir d'achat en berne, des salaires qui stagnent et des carrières qui se traînent, **ça suffit !**

Pour une revalorisation de la carrière et des salaires

Des avancées ont été obtenues par le SNES-FSU et le SNUEP-FSU dans le cadre du protocole PPCR :

- une carrière accélérée avec abolition du rythme le plus lent (ancienneté) ;
- un impact atténué de l'évaluation sur la carrière, quels que soient les avis portés par l'administration ;
- la hors-classe pour tous désormais une réalité ;
- le déplaçonnement des fins de carrière avec un accès élargi à la classe exceptionnelle.

Des chantiers encore ouverts

L'institution porte peu les textes, laissant perdurer le hiatus entre métier prescrit et métier imposé par les hiérarchies intermédiaires. Trop de chefs d'établissement ou d'IPR persistent dans une lecture à contre sens, héritée des années 2000. Cette forme de résistance doit cesser.

Pour le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, l'inspection doit évoluer vers une véritable évaluation-conseil, assurée par un corps d'inspection spécifique issu du corps.

Le rapport de force reste à construire

Les comparaisons internationales restent très défavorables à la France.

- Une augmentation conséquente de la valeur du point d'indice pourra seule mettre fin à la précarité des collègues en début de carrière ;
- Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent être revues au profit d'un accès ouvert à tous, condition d'une réelle amélioration des fins de carrière ;
- L'augmentation du taux de l'indemnité forfaitaire CPE (en lieu et place de la prime informatique) s'est limitée à 19,70 euros mensuels. Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU revendiquent toujours un doublement de l'indemnité forfaitaire CPE et son indexation sur la valeur du point d'indice ;
- Le tutorat comme la mission de formateur doivent être mieux reconnus, les congés de formation plus accessibles.



RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA CASSE DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION CONTINUE !

La réforme vise à rapprocher l'enseignement professionnel du modèle de l'apprentissage, **renonçant à l'élévation de la qualification de tous et toutes** au profit de l'employabilité immédiate en entreprise.

Une remise en cause de l'égalité entre tous les jeunes

En augmentant encore les périodes de stage, cette réforme se traduira par moins de temps d'enseignement, moins de présence des élèves au lycée, donc moins de formation de citoyens éclairés. Avec un volume horaire des enseignements généraux réduit et décidé localement, les diplômes des élèves n'auront ni la même valeur ni la même reconnaissance nationale. Avec une présence moindre dans les établissements, ils bénéficieraient d'autant moins de l'accès à la culture ou aux arts, pratiques dont ils sont déjà les plus éloignés.

Le dispositif « Avenir » dédiant une demi-journée par semaine en Cinquième pour découvrir métiers et entreprises risque de déboucher sur un tri social qui ne dit pas son nom...

Une nouvelle attaque de notre cœur de métier

Dans une telle configuration, le travail des CPE en LP sera à nouveau mis en difficulté. Quel suivi des élèves sera possible avec des partenaires de formation aux objectifs divergents ? Quand et comment mieux comprendre les difficultés des élèves par une écoute bienveillante et active ? Comment établir la confiance avec les familles si l'essentiel de la formation de leurs enfants se fait ailleurs ? Quelle vie collective restera-t-il dans les LP pour permettre la socialisation, l'apprentissage du « vivre ensemble », la lutte contre les discriminations, l'appropriation des principes de neutralité et de laïcité ?

Mise en œuvre, cette nouvelle réforme conduirait à une grave régression sociale, formatant les jeunes de milieu modeste et les assignant à des postes peu qualifiés sans possibilité d'évolution. Ce choix politique aggraverait encore les inégalités scolaires, sociales et territoriales, alors que tous les jeunes ont besoin de plus d'école pour sécuriser leur parcours scolaire et leur avenir professionnel.



POUR UNE CONCEPTION AMBITIEUSE DE NOTRE MÉTIER

Plus que jamais, nous faisons face à de **nouvelles formes de management** qui dénaturent notre métier, multiplient les injonctions et aggravent le mal-être au travail. À cela s'ajoute le sacrifice inadmissible de la formation initiale et continue des personnels.

Faire respecter et valoriser notre métier

Cette réalité résulte à la fois des pénuries de postes et de réformes idéologiques du système éducatif. Le travail ainsi « empêché » génère colère, souffrance, voire découragement. Le métier de CPE défini comme « concepteur de son activité » est un acquis du SNES-FSU et du SNUEP-FSU.

Pour incarner l'ambition de démocratisation du système et de réussite de tous les élèves, il faut :

- améliorer nos conditions de travail en dégagant du temps et des moyens pour le travail en équipe ;
- repenser l'entrée dans le métier en instaurant une formation de qualité après le concours avec un haut niveau d'exigence en sciences humaines, en alternance, le stage en responsabilité n'excédant pas un tiers pour tous les stagiaires. La même exigence de qualité doit s'appliquer à la formation continue pour répondre aux besoins professionnels ;
- garantir dans tous les établissements des équipes pluri-professionnelles complètes (Psy-ÉN, CPE et vie scolaire, enseignants, personnels médico-sociaux...), personnels qualifiés et respectés dans leurs missions et compétences.

Les textes de 2013-2015 : point d'appui et enjeu professionnel

Ces textes de référence (référentiel de compétence de 2013 et circulaire de missions de 2015) font l'objet d'un déni institutionnel et sont mis en cause par des réformes et des pratiques de gestion qui mettent à nouveau en tension le cœur du métier, et parfois même le menacent. Faire vivre les textes réglementaires dans un environnement aussi défavorable est donc devenu un enjeu d'action syndicale pour « reprendre la main sur le métier ».

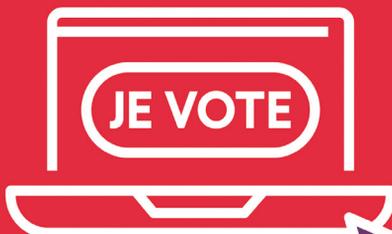
Plus que jamais, soyons offensifs et affirmons notre originalité dans le système éducatif européen, notre place irremplaçable auprès des élèves, des familles, des autres personnels.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Du 1^{er} au 8 décembre,

► FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀



avec les syndicats de la FSU



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



SYNDIQUEZ-VOUS AU **SNES-FSU**



ADHÉREZ EN LIGNE SUR »»»
WWW.SNES.EDU



SYNDIQUEZ-VOUS AU **SNUEP-FSU**



ADHÉREZ EN LIGNE SUR »»»
WWW.SNUEP.EDU

